



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation :
06/11/2025

Date d'affichage :
06/11/2025

*OBJET : Redevance
Occupation du Domaine
Public Routier par Orange*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°2025_12_001

L'an deux mille vingt-cinq
le onze décembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.
Messieurs BAILLY, BONNOT, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : Messieurs IMBAULT, LEFEVRE.

Absents : Madame GUÉRU, Monsieur BARRE.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Monsieur LEFEVRE a donné pouvoir à Madame FONTENY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
décide de demander à Orange le versement de la redevance pour occupation
du domaine public pour l'année 2025.

Selon le barème officiel, le montant s'élève à 2 206.11 €.

Fait à Nançay, le 12 décembre 2025

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 12 décembre 2025.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :